DEL07_2026_09_28

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-07_2026_09_28-DE

2026_69

Plan de Financement Projet de Réfection du Pont de Pluschen

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yann LE GALLO, maire.

Présents : LE GALLO Yann, TOUBLANT Catherine, LE STANC Carole, WAGEBART Nicolas, GETREAU-LE REGUER Véronique, AUDIC Eric, JUSTOM Carole, WALTER Barbara, LE NORCY Jacky, TRENIT Marc, DEBIEN Simon, LE BELLEC Maryse, MOREL Nicolas, GUENOT Sandra, GUILLO Isabelle, MOIZAN Ludovic, HOREL Carine, DELHELLE Thierry, LE PALUD Didier

Absents excusés :
Marina DARIELLE donne pouvoir à Catherine TOUBLANT
Jean-Pierre ALLANIC donne pouvoir à Yann LE GALLO
Yann LE THUAUT donne pouvoir à Nicolas WAGEBART
Vanessa VIRRION donne pouvoir à Véronique GETREAU-LE REGUER

Le secrétariat a été assuré par Carole LE STANC.

Rapporteur : Monsieur Yann LE GALLO, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Le Pont de Pluschen qui se situe à la frontière des communes de Landaul et Landévant a été diagnostiqué par le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) avec un défaut important de structure. Après des échanges avec la Commune de Landévant, il a été décidé de solliciter une étude d'expertise et de chiffrage sur les travaux à réaliser. Selon l'étude, le montant des travaux de démolition-reconstruction s'élèveraient à 261 183,30 € HT. A ce montant, doivent être ajoutées les sommes de 30 000 € HT de mission de maîtrise d'œuvre et de 10 000 € d'études complémentaires (études de sols…). Les frais seront partagés pour moitié pour chacune des deux communes. La commune de Landévant a sollicité pour les deux communes une subvention au titre du Programme National Pont auprès de l'Etat. Cette subvention est toujours en cours d'instruction.

Afin de financer ce projet, la Commune de Landaul souhaite solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes au titre du fonds de concours 2023-2026 d'un montant de 34 118,33 €, selon le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-07_2026_09_28-DE

Plan de financement Pont de Pluschen				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Travaux de réfection	**130 591,65 €**	Programme National Pont	90 354,99 €	56.94 %
Maitrise d'œuvre	**15 000,00 €**	Fonds de concours 2023-2026 AQTA	34 118,33 €	21.53 %
Etudes complémentaires	**5 000,00 €**	Commune	34 118,33 €	21.53 %
Divers travaux voirie	**8 000,00 €**			
TOTAL	**158 591,65 €**		**158 591,65 €**	100%

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 et suivants ;

Vu le projet de réfection du Pont de Pluschen,

Vu le montant total estimé du projet à 158 121,65 € HT pour la commune de Landaul,

Considérant que l'opération nécessite d'arrêter un plan de financement prévisionnel afin de solliciter les subventions mobilisables de la Communauté de communes,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215600966-20260928-07_2026_09_28-DE

1) **D'APPROUVER** l'opération et le plan de financement comme suit :

Plan de financement Pont de Pluschen				
DEPENSES		**RECETTES**		
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**	**Financement**
Travaux de réfection	**130 591,65 €**	Programme National Pont	90 354,99 €	56.94 %
Maitrise d'œuvre	**15 000,00 €**	Fonds de concours 2023-2026 AQTA	34 118,33 €	21.53 %
Etudes complémentaires	**5 000,00 €**	Commune	34 118,33 €	21.53 %
Divers travaux voirie	**8 000,00 €**			
TOTAL	**158 591,65 €**		**158 591,65 €**	100%

2) **DE SOLLICITER** auprès de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique une subvention dans le cadre du fonds du fonds de concours 2023-2026 d'un montant de 34 118,33 € pour le projet de réfection du Pont de Pluschen ;

3) **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

Le 29 septembre 2026

Monsieur le maire

Yann LE GALLO

